

VAE  
individuelle

le cnam  
forme les talents depuis 1794

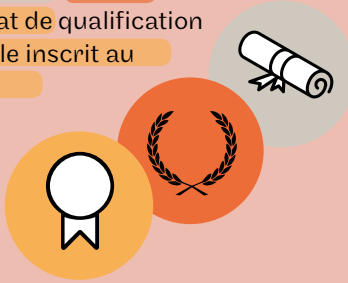


Avec la VAE et le **cnam**,  
j'ai transformé mon  
**expérience** en **diplôme** !

[www.cnam-grandest.fr](http://www.cnam-grandest.fr)

## Qu'est-ce que la VAE ?

La validation des acquis de l'expérience (VAE) permet d'obtenir, en totalité ou en partie, un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle inscrit au RNCP\*.



Obtenir une certification



Faire reconnaître ses compétences

Évoluer professionnellement, obtenir une augmentation ou une promotion professionnelle

## Qui est concerné-e ?

- salarié-e-s
- non salarié-e-s
- demandeur·euse-s d'emploi indemnisé-e-s ou non
- personnes ayant exercé des activités sociales, bénévoles, etc.



### NOUVEAU

1 an d'expérience + obligation de l'employeur d'évoquer la possibilité d'une VAE lors de l'entretien professionnel.



Une VAE comme un défi et une reconnaissance de son parcours



Saisir une opportunité d'évolution

## Pourquoi ?



Développer la confiance en soi



Mettre en cohérence sa certification avec son niveau de responsabilité

\* Répertoire national des certifications professionnelles

## Le financement de la VAE

L'accompagnement à la VAE est une action de formation qui entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue. Le financement des prestations d'accompagnement peut être pris en charge, en fonction des situations, soit par les organismes paritaires qui financent la formation professionnelle continue ou le congé individuel de formation (Opacif) ou le CPF soit par les conseils régionaux ou Pôle emploi.

« La VAE m'a non seulement permis d'obtenir un diplôme mais également de gagner en confiance et de m'ouvrir vers d'autres missions. C'est une grande fierté pour moi d'avoir relevé ce défi ! »

Stella Zibolt



« Pendant toute ma VAE, j'ai pu compter sur le soutien de ma conseillère. Avec beaucoup de patience, elle m'a aidée à sortir d'une démarche parfois trop scolaire. Elle a su m'accompagner, me remobiliser et me motiver quand il le fallait. »

Stella Zibolt

## « Ma VAE, c'est le Cnam ! »

Le Cnam se positionne comme un acteur de référence en matière de validation des acquis de l'expérience (VAE). Dans une société où la notion de diplôme reste fondamentale, la validation des acquis de l'expérience permet d'obtenir tout ou partie d'une certification professionnelle. Elle est un outil essentiel de la mobilité et de la promotion sociale, thèmes chers au Cnam depuis sa fondation. Aujourd'hui, son expertise en matière de VAE est reconnue : depuis 2010, le nombre de demandes a suivi une croissance continue. Elles émanaient à 45 % de cadres d'entreprise, et pour plus de la moitié de ces demandes, le jury a approuvé la délivrance d'un diplôme complet.

**VAE**

« Le rôle du conseiller est d'accompagner le candidat à chacune des étapes de sa VAE. Il est important d'instaurer une relation de confiance, de soutenir et de conseiller le candidat dans son travail. »

Maha Oberlé,  
responsable VAE  
du Cnam en Grand Est



## **Votre expérience, une richesse à valoriser...**

Salarié·e, travailleur·euse indépendant·e, artisan·e, bénévole ou volontaire, élève au Cnam, demandeur·euse d'emploi indemnisé·e ou non... vous avez acquis des compétences et des connaissances, dans des situations de travail variées ou par votre engagement dans une association ou un syndicat ?

## **Pour obtenir une certification professionnelle (diplôme d'État, titre ou certificat) dans des secteurs professionnels diversifiés.**

Vous pouvez engager une validation des acquis de vos expériences en vue d'obtenir tout ou partie d'un diplôme ou d'une certification proposé par le Cnam sur le plan national : titre d'ingénieur·e, licence, master, titre de niveau III au niveau I, certificat d'établissement... Les certifications délivrées par le Cnam sont ciblées sur des compétences recherchées par les entreprises, dans les secteurs industriels, des technologies de l'information, de la santé, de l'environnement, du bâtiment, du management, de la gestion, du travail, de l'intervention sociale, etc. Le Cnam propose plus de 300 certifications différentes.

## **Le Cnam, un accompagnement de qualité dans tout son réseau.**

La VAE au Cnam c'est aussi un accompagnement de proximité. Dans les centres du Cnam en Grand Est, des conseiller·ère·s formé·e·s et agréé·e·s sont à votre disposition pour vous informer, vous conseiller et vous accompagner tout au long de votre démarche VAE.

### Accueil - Information – conseil

Vous vous inscrivez à une réunion collective animée par une conseiller·ère VAE (en l'absence de réunion dans votre centre d'enseignement, vous pouvez demander un rendez-vous individuel). Vous obtiendrez des précisions sur la procédure VAE et des conseils pour cibler la certification en rapport avec votre expérience.

1

### Inscription - Recevabilité

Vous vous inscrivez sur Div@, la plateforme d'inscription du Cnam dédiée à la VAE, et remplissez la fiche contact. Vous pourrez ensuite renseigner le livret de recevabilité de votre demande sur Div@.  
Le Cnam étudie la recevabilité de votre demande et émet un avis.

2

### Accompagnement

Si vous obtenez un avis favorable, vous pouvez solliciter un accompagnement. Cette aide méthodologique, facultative mais essentielle dans votre démarche, sera assurée par un·e conseiller·ère agré·e du Cnam. Il·elle vous aidera à choisir vos activités au regard de la certification visée, à les décrire et à les analyser.  
Vous pouvez bénéficier d'un financement dans le cadre d'une convention entre vous, l'organisme financeur et le Cnam.

3

### Rédaction et dépôt de votre dossier

Vous rédigez votre dossier et le déposez auprès de votre conseiller·ère VAE. Vous serez informé·e du calendrier des sessions de jury et des dates limites de dépôt des dossiers.

4

### Jury

Le jury statue sur votre demande de validation, au vu de votre dossier et à l'issue d'un entretien. La décision de validation totale, partielle ou de refus de validation du jury vous est notifiée.

5

### Suivi après jury

En cas de validation partielle comme de refus de validation, votre conseiller·ère VAE peut vous accompagner dans la poursuite de votre parcours.

6

En 2016,  
**527**  
**VAE**  
effectuées.

**Pour en savoir plus :**

<http://vae.cnam.fr>

rubrique « s'inscrire » pour avoir accès à Div@,  
plateforme nationale d'inscription.

<http://vae.gouv.fr>

le site de la VAE dédié aux particuliers et aux entreprises.

**Contacts**

Pour vous inscrire à une réunion d'information collective :  
[www.cnam-grandest.fr/formations/validation-des-acquis](http://www.cnam-grandest.fr/formations/validation-des-acquis)

**Metz/Nancy**

Dominique Geny

03 83 85 49 03 | dominique.geny@lecnam.net

**Mulhouse/Strasbourg**

Maha Oberlé

03 68 85 85 24 | maha.oberle@lecnam.net

Rachel Schneider

03 68 85 49 15 | rachel.schneider@lecnam.net

**Reims**

Rossana Dubreuille

03 26 36 80 12 | rossana.dubreuille@lecnam.net